



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/03/18

Dossier complet le :

27/03/18

N° d'enregistrement :

2018-3126

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement du Quartier des Genêts à Challans (Vendée)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Challans

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. RONDEAU Serge, Maire

RCS / SIRET

2 | 1 | 8 | 5 | 0 | 0 | 4 | 7 | 8 | 0 | 0 | 2 | 0 | 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un Permis d'aménager, un Permis de construire ou à une procédure de ZAC	Le projet de quartier des Genêts porte sur une superficie de 62 035 m ² (< à 10 ha) et les constructions envisagées auront une superficie plancher maximale de 25 000 m ² (entre 10 000 m ² et 40 000 m ²).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Ville de Challans projette d'aménager un ensemble urbain dénommé "Quartier des Genêts" en marge du secteur urbain à l'Ouest de son centre-ville. Ce nouveau quartier à vocation d'habitation sera desservi par des voies internes accessibles depuis le Chemin du Gué aux Moines et le Chemin des Genêts ; des lots cessibles au Nord seront directement desservis par le Chemin du Rétail.

Cet aménagement nécessitera la démolition d'habitations existant sur deux parcelles en limite des chemins ; une troisième habitation sera entourée par le nouveau quartier, le long du chemin du Gué aux Moines.

Le quartier comportera des lots libres (au nombre de 65 maximum) sur la majeure partie du nouvel espace ; trois îlots avec 11 maisons en PSLA, 12 Maisons individuelles groupées et 1 îlot avec 35 à 45 logements seront également aménagés dans la partie Nord et la partie Sud, le long du Chemin du Gué aux Moines.

En terme d'espaces non urbanisés, la composition de ce nouveau quartier s'est basée sur le maintien d'une coulée verte au Nord et en limite Ouest conservant ainsi un espace transitoire entre espace urbain dense et espace urbanisé de manière très lâche.

4.2 Objectifs du projet

La Ville de Challans souhaite poursuivre son évolution urbaine et démographique en proposant ce nouveau quartier d'habitation aux portes du centre-ville. Dans un quartier déjà desservi par des infrastructures routières, du transport collectif et placé à proximité des centres commerciaux, la Commune proposera des lots cessibles à bâtir, réservés aux primo-accédants, des maisons individuelles groupées, des logements sociaux en résidences collectives ou logements groupés avec un parc pouvant atteindre 121 logements au total.

La Ville souhaite aménager ce nouveau quartier dans un contexte actuel de pénurie de logements sociaux et de manque de terrains cessibles pour les primo-accédants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement seront réalisés en une seule tranche d'aménagement. Elle comportera des travaux de piquetage, bornage, viabilisation des lots et îlots avec création de voies, parkings, desserte en réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité, télécom...). Les travaux pour la pose du réseau de collecte des eaux pluviales comporteront également la mise en oeuvre de bassins de rétention.

Les travaux d'espaces verts (engazonnement, plantation) comprendront également la réalisation des cheminements doux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement comporte la viabilisation de lots et îlots à usage d'habitation et de logements n'impliquant pas d'exploitation particulière du site, et de ses ressources.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis :

- au Code de l'urbanisme : un dépôt de Permis d'aménager va être réalisé. La présente demande d'examen au cas-par-cas fait partie de ce dossier.
- au Code de l'Environnement : réalisé sur une surface supérieure à un hectare, ce projet est (a minima) concerné par les articles L.214-1 et suivants pour la gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0., article R214-1 du CE).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre du projet retenu pour cet aménagement :	61 790 m ²
Surface prévue pour les lots libres (65 lots) :	9 750 m ²
Surface prévue pour les logements groupés et en PSLA (11 + 12 logements) :	1 840 m ²
Surface prévue pour les logements intermédiaires (12 logements) :	960 m ²
Surface prévue pour les logements collectifs locatifs (40 logements) :	3 200 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Chemin des Genêts / Chemin du Gué aux Moines / Chemin du Retail
85 300 CHALLANS

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 53' 56" E Lat. 46° 50' 50" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ____° ____' ____" E Lat. ____° ____' ____" N

Point d'arrivée :

Long. ____° ____' ____" E Lat. ____° ____' ____" N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cinq ZNIEFF sont désignées sur la commune : 2 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2. Le projet est situé en dehors de ces ZNIEFF, à environ 250 m à l'Est des plus proches.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La Commune de Challans est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. En 2016, elle a fait l'objet d'une étude sur les routes communales circulées par plus de 3 millions de véhicules par an (cf. annexe).</p> <p>Le territoire étudié dans le cadre de ce projet n'est pas concerné par ces classements sonores, éloigné des voies communales circulées indiquées dans l'étude.</p>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La Commune de Challans a fait l'objet de plusieurs diagnostics "zones humides". Une zone humide est identifiée dans le document d'urbanisme.</p> <p>Deux bureaux d'études sont intervenus dans le cadre de la faisabilité du projet (cf. annexe) ; une partie du parcellaire est inscrit en zone humide (6 155 m²).</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Challans ne fait l'objet d'aucun plan des risques naturels prévisibles et technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site est signalé sur la Commune de Challans sur la base ministérielle signalant les sites pollués ou potentiellement pollués. Le projet est éloigné de ce site présent de l'autre côté de la ville.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Challans, comme tout le Nord-ouest vendéen n'est pas située dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Challans a mis en place une protection des puits de captage de la Vérie pour assurer une production d'eau potable de qualité. Le projet est situé en dehors des périmètres de protection définis autour du captage de la Vérie (cf. annexe).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de site inscrit sur le territoire communal.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur des Genêts retenu pour cet aménagement est situé à environ 250 m à l'Est du site NATURA 2000 du Marais Breton (cf. annexe).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Challans ne comporte pas de site classé au titre du Paysage.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	S'agissant de l'aménagement d'un quartier d'habitation où les habitants vont avoir usage d'eau, le projet sera consommateur d'eau provenant du service public d'alimentation en eau potable. Cette eau provient (en partie) du captage de la Vérie présent sur le territoire communal (cf. annexe). Comme sur toute ce secteur, en complément du captage, les eaux proviennent des retenues d'eau pour l'alimentation en eau potable, notamment celle de l'usine d'Apremont.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de quartier d'habitation ne prévoit pas de drainage ni de modification des masses d'eau souterraine. Un recul va être respecté le long du cours d'eau de manière à ne pas porter atteinte à la nappe accompagnant le ruisseau (cf. plan de composition).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains entraînera un excédent de matériaux dû aux fouilles et tranchées nécessaires à la pose des réseaux, la mise en oeuvre des voiries et des espaces de rétention des eaux pluviales. Dans leur maximum, les volumes excédentaires seront terrassés sur site (espaces verts notamment) et, en cas de surplus, seront évacués en dehors du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains entraînera l'apport de matériaux nécessaire à la mise en oeuvre des réseaux et voiries (bitume, gravas, pierres...).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par des prairies, un boisement clairsemé au Sud et une haie bocagère principale traversant le site du Nord au Sud (cf. annexe). L'aménagement du quartier d'habitation amènera à la destruction d'une partie de ces éléments écologiques. Le plan de composition retenu tient cependant compte d'une partie de ces éléments, comme le ruisseau, la prairie humide et les boisements, en maintenant une coulée verte (axe Est - Ouest dans la partie Nord puis sur sa marge Ouest). Le dossier d'incidences Loi sur l'eau présentera les différents éléments écologiques conservés.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces inscrits dans le site Natura 2000 proche ; aucun habitat ou espèce ayant servi à la désignation de ce site n'a été recensé dans le périmètre du projet. Cependant, les eaux pluviales seront recueillis dans un cours d'eau qui alimente le marais. Des mesures de maintien, de conservation et de valorisation des milieux en lien avec le marais voisin (prairie humide avec le cours d'eau, boisement et linéaire de haies) ont donc été mises en place dans le projet (cf. plan de composition). Le dossier d'incidences Loi sur l'eau fera état de ces différentes mesures.

Risques	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que le projet soit assez proche (environ 250 m) des sites écologiques (ZNIEFF, cf. annexe), les terrains sont bordés par la zone urbaine de Challans (Nord et Est) et des parcelles plus lâchement bâties à l'Ouest et au Sud. Le projet prévoit la conservation d'une trame verte & bleue à l'Ouest, créant une zone tampon avec ces parcelles bâties puis les espaces plus "naturels" au Sud (notons toutefois la station d'épuration communale présente au Sud). Dans leur moindre mesure, les incidences portées par le projet au milieu naturel ont donc été réduites par les mesures retenues.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains dans le périmètre du projet sont actuellement occupés par de la prairie, des boisements qui vont être en partie grande partie impactés par la future urbanisation. Cependant, en terme d'urbanisme, cet espace est classé en zone aménageable au PLU (cf. annexe) et le projet ne portera donc pas atteinte à des espaces classés non constructibles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas placé à côté d'une entreprise ou d'un site à risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme tout territoire, le projet peut être concerné par des risques naturels liés à la météorologie ainsi qu'aux séismes. En revanche, le site étudié n'est pas placé dans une zone à risque d'inondation, d'éboulement,... (cf. annexe)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur quartier sera raccordé au réseau d'assainissement collectif EU de la Commune de Challans dont la station d'épuration est située à environ 200 m au Sud du périmètre étudié. Les futurs logements seront également à l'origine de déchets domestiques qui, sur la Commune, sont gérés par l'Intercommunalité (passage en porte à porte pour les ordures ménagères, le tri sélectif ; PAV sur tout le territoire).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur quartier comptera au maximum 121 logements qui pourraient engendrer la circulation d'environ 240 véhicules (2 VL par logement en milieu urbain). Le projet engendrera donc une circulation supplémentaire dans le quartier Ouest de Challans. Cependant, la Ville de Challans offre des possibilités de déplacements alternatifs aux véhicules légers par des moyens de transports collectifs, dont le bus dont une ligne dessert le secteur des Genêts avec un arrêt devant les terrains à aménager.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lotissement à usage d'habitation n'engendrera pas de nuisances sonores particulières si ce ne sont celles dues à la vie quotidienne. Aucune industrie ni aucun artisan ne pourra s'installer dans ce futur quartier à usage d'habitation uniquement.

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur quartier sera raccordé à l'assainissement collectif pour les EU, bénéficiera du ramassage régulier des ordures ménagères en porte à porte comme sur tout le territoire intercommunal ce qui impliquera que les deux sources principales de mauvaises odeurs seront gérées avant toute nuisance possible. Le site est éloigné de toute source pouvant être à l'origine de nuisances ; même la station d'épuration, placée sous les vents porteurs, est équipée pour ne pas engendrer de mauvaises odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant de l'aménagement d'un quartier d'habitation, le projet n'engendrera pas de vibration particulière sur ce secteur.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau quartier sera éclairé ce qui amènera une source lumineuse nocturne, comme dans le milieu urbanisé proche.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant de l'aménagement d'un quartier d'habitation, le projet n'engendrera pas de rejet particulier ou exceptionnel dans l'atmosphère (dû notamment à l'installation d'artisans par exemple).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le quartier aura son réseau de collecte des eaux pluviales équipé de zones de rétention afin de limiter les apports (volumes) vers le milieu naturel. Un dossier d'incidences Loi sur l'eau va être déposé et expliquera l'ensemble des mesures prises afin d'empêcher également tout départ de pollution vers le milieu naturel (ouvrage régulateur, déshuileur/débourbeur par exemple).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents usés seront collectés dans un réseau EU interne au quartier et renvoyé dans le réseau communal. Les ruissellements d'eaux pluviales seront gérés dans un réseau de collecte et envoyés vers les zones de rétention. De par ces équipements, le projet n'engendrera pas de départ d'effluents directement vers le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les futurs habitants du quartier seront à l'origine de déchets ménagers. Ce quartier bénéficiera du ramassage régulier des ordures ménagères en porte à porte comme sur tout le territoire intercommunal.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun patrimoine architectural, culturel, paysager ou archéologique n'a été identifié sur ce secteur ; le projet, autant que possible, s'intègrera au paysage localement identifié par la conservation d'une coulée verte boisée à l'Ouest, en transition avec les secteurs restés plus naturels ainsi qu'en conservant un boisement et une haie bocagère au coeur du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés des prairies fauchées ou pâturées. Le projet entraînera donc une modification de l'usage de ces sols ; cet usage n'a d'ailleurs pas été pris en compte dans le PLU qui zone le secteur en 1AU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La composition de ce nouveau quartier a pris en compte les particularités écologiques et urbain du secteur en :

- conservant une coulée verte à l'Ouest, en espace transitoire avec les parcelles voisines bâties de manière plus diffuses
- en créant un front bâti en réponse au front bâti du chemin du Rétail, ainsi que du front urbain des chemins du Gué aux Moines et des Genêts.

Les espaces d'intérêt à conserver (ruisseau, prairie et boisement humide, haie bocagère) ont dans leur plus grande partie été maintenus au sein de ce projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'installe dans un espace entre zone urbanisée et espace "naturel", dans le prolongement des quartiers urbains de la couronne challandaise complétant ainsi un secteur

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
1.Localisation géographique	/ 2.Occupation des sols
3.Extrait cadastral	/ 4.Extrait du PLU
5.Inventaires et périmètres écologiques	/ 6.État existant
7.Trafics, Déplacements et équipements	/ 8.Risques naturels et technologiques
9.Sites industriels et pollués	/ 10.Répartition des eaux
11.Site classé et site inscrit au titre des paysages	/ 12.Patrimoine historique classé et inscrit
13. Plan de composition	/ 14.Reportage photographique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Roche-sur-Yon

le, 19 mars 2018

Signature



Pour le Maire
L'Adjoint de l'Agglo,


Jean-Jacques ROUZAULT

